

N° 1 – SUBVENTIONS 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Associations locales :

Union Sportive Saint Martin d'Ablois :	2.150 €
Club Loisirs et Amitiés :	1.215 €
Association Nature et Patrimoine :	1.000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers :	870 €
(auquels s'ajoutent les vacances versées par la C.C. 2 Vallées)	
A.B.C.D :	840 €
Association des Anciens Combattants :	840 €
Tennis Club Ablutien:	840 €
Association Sports et Loisirs (ASLA) :	840 €
Karaté Club Ablutien :	840 €
Atelier Dessin et Peinture :	700 €
Saint Martin d'Ablois Hand Ball:	400 €
Saint Martin Jumelage :	400 €
Confrérie Ablutienne de Saint Vincent :	300 €
Association des Orpailleurs de Champagne :	260 €

Organismes divers :

Secours Populaire Français :	115 €
Prévention Routière :	100 €
Les Amis de nos Eglises :	100 €

Lutte contre la Faim, Lutte contre le Cancer, Paralysés civils, Croisade des Aveugles, Semaine du Cœur, UNICEF, France Adot 51,
à chacun de ces organismes : 55 €

N° 2 – Plan communal de sauvegarde.

Suite aux réunions relatives à l'élaboration du Plan communal de sauvegarde, le Maire précise que ledit Plan est rédigé et fera l'objet d'un arrêté municipal avant le 31 décembre 2014.

Les principales dispositions seront portées à la connaissance des habitants et le document sera consultable à la mairie.

N°3 – Création de commissions « Etudes des projets à réaliser au cours du mandat 2014-2020 ».

Le Maire rappelle que lors de la réunion informelle du 17 novembre 2014, chaque conseiller municipal a été invité à réfléchir et à donner son avis sur les différents projets à mettre en œuvre au cours de ce mandat.

Suite à ladite réunion et après avoir recueilli les propositions de chacun des trois groupes qui

avaient été constitués, une synthèse a été effectuée et il a été décidé de retenir dans un premier temps trois dossiers prioritaires nécessitant la création de commissions.

Aussi, après précisé le contenu de chacune des trois commissions, le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'exprimer leur choix pour siéger auxdites commissions.

Après en avoir délibéré, la composition des trois commissions suivantes est arrêtée comme suit :

Réaménagement de la Place du Général de Gaulle- Circulation-Stationnement- Sécurité :

Mrs Daniel NIVOIS, Johnny BREUL, Mmes Marie-Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Fanny VIGNON.

Travaux « l'Ecole maternelle et sa cantine-garderie » :

Mrs Eric BOONEN, Benoît DUPONT, Mmes Laurence CORNU, Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Nicole LAUDET.

Travaux « Alentours Cimetière et Halle des Sports » :

Mrs Eric BOONEN, Yves DELIGNY, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT, Mmes Marie- Line CHARPENTIER, Agnès MELIN.

N° 4 – Règlement des frais relatifs aux déplacements des agents communaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler les frais de déplacement à l'agent recruté le 27/08/2012 qui a utilisé son véhicule personnel à l'occasion d'un stage de formation professionnelle.

Lesdits frais seront réglés en application des dispositions prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et selon les barèmes prévus.

N°5 – Représentation de la commune au sein du Conseil d'administration de l'Association des villages des Coteaux sud d'Epernay.

A la demande de l'Association des villages des Coteaux sud d'Epernay, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves DELIGNY (titulaire) et Madame Laurence CORNU (suppléante) pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de cette association.

La séance est levée à 22 H 20.